



Dès le 3 septembre 2024

**Inscription et création du dossier Parcoursup.**  
> Créer à partir de l'adresse mail, adresse valide et régulièrement consultée.  
> Possibilité de renseigner les adresses mail des représentants légaux pour leur permettre de recevoir les messages et alertes liés à la procédure.

*Ne pas oublier de faire les dossiers de bourse par ailleurs !*

1

### Inscription, information saisie des vœux

**Consultation des caractéristiques de chaque formation :** contenus, attendus, places disponibles, débouchés, etc...)

**Je formule jusqu'à 10 vœux (avec possibilité de sous-vœux selon les formations), sans avoir besoin de les classer**

Dès la mi-janvier 2025

<sup>a</sup> Avant de confirmer les vœux, les candidats doivent, sur la plateforme, exprimer leur préférence dans une rubrique dédiée. Non communiquée aux établissements choisis, cette information pourra être utilisée par la commission d'accès à l'enseignement supérieur pour trouver une formation à ceux qui n'ont pas reçu de propositions d'admission

Jusqu'au 23 octobre 2024

### Clôture définitive de la saisie de vœux

Jusqu'au 30  
octobre 2024

**FINALISATION DU DOSSIER :**  
- Joindre les éventuelles **pièces demandées**  
- Renseigner **une lettre de motivation** si demandée

*Attention, après la date de clôture, aucun élément du dossier ne pourra être modifié.*

2

### Finalisation et confirmation

**CONFIRMATION DE CHAQUE VŒU**  
Pour chaque vœu confirmé une **fiche avenir** est transmise aux établissements d'enseignement supérieur.

Jusqu'à  
avril 2025

A partir du 4 décembre 2024

**Réception des propositions d'admission :**  
> Je reçois une alerte dès que j'ai une réponse  
> Pour les **formations non sélectives** (licences générales), l'établissement peut répondre : oui - oui si <sup>b</sup> - en attente  
> Pour les **formations sélectives** (prépas, BTS, IUT...), l'établissement peut répondre : oui - en attente - refusé

3

### Propositions d'admission et réponses des candidats

**Réponses aux propositions d'admission :**  
> Dès que j'ai une ou des propositions, d'admission, je dispose d'un délai pour me déterminer et **accepter une de mes propositions d'admission.**  
> Je dois choisir parmi mes **vœux en attente ceux que je souhaite conserver.**  
> J'ai un **délai de réponse** à respecter indiqué sur le dossier pour chaque proposition<sup>1</sup>. Si je ne réponds pas à une proposition d'admission dans les délais prévus, je perds toutes les propositions d'admission qui m'ont été faites.

<sup>b</sup> Le lycéen se voit proposer un parcours de formation personnalisé pour se renforcer dans les compétences attendues

Début fin mai 2025

Dès le 17 décembre 2024

**Inscription à la phase complémentaire du 17 décembre 2024 au 12 février 2025**

**De nouveaux vœux** pour des formations disposant de places vacantes peuvent être formulés.

**Attention aux délais de réponse !**

### Phase complémentaire

Si je n'ai aucune réponse positive, je peux saisir la **commission académique d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)** qui étudiera mes souhaits de formation prioritaires et me fera des propositions de formation au plus près de mes choix initiaux<sup>2</sup>

Dès la mi-juin 2025

<sup>c</sup> En cas de vœux uniquement dans les formations sélectives.

Métropole uniquement : Attention aux points d'étapes si conservation de vœux en liste d'attente !

Jusqu'au  
15 Février 2025.

4

### Inscription administrative et fermeture

Les lycéens effectuent leur inscription administrative dans leur établissement d'accueil.

*Attention à la date limite d'inscription de l'établissement d'accueil !*

Jusqu'à la mi-  
septembre 2025

<sup>1</sup> Parcoursup métropole : Impératif de répondre obligatoirement à chaque proposition dans les délais indiqués dans le dossier

<sup>2</sup> Voir calendrier spécifique sur le site académique pour saisine CAES.